DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 26 AVRIL 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Jeudi Vingt-Six du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS: M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS: M. Jean-Pierre DUPONT (Empêché) – Mme Nadia CELINI (Excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (Excusé – pouvoir donné à M. Ebéné BRIGITTE) – Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE (Excusée) – Yane BEZIAT – Christiane GANE.

Madaille Maguy	I HOWAK EST GEST	gnee secretaire de s	scance a i unamimic.

Biladama Bilaguy TUOBIAD oot décignée coarétaire de céange à l'unanimité

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES FONCIERS CADASTRÉS BZ 180 ET BZ 181 SIS AU BOURG CM-2018-2S-DAU-14

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et L.2122-21 ;

Vu les articles L.1111-1 et L.1212-1 du code de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis du Domaine en date du 28 novembre 2017 ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à ces acquisitions, qui s'inscrivent dans la continuité de la politique de maîtrise foncière de la Ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'acquérir les parcelles cadastrées BZ 180 de 1a 03ca et BZ 181

de 1a 74ca sises au Bourg, au prix de cinquante-deux mille euros

(52.000,00 €).

Article 2 : D'imputer la dépense au budget 2018 de la Ville.

Article 3: De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour les applications

pratiques de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

3 0 AVR. 2018

Et publication ou notification le

3 0 AVR, 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 26 avril 2018

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire emperate Le Premier Admint

- José SEVE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Acquisition par la commune des fonciers cadastrés BZ 180 et BZ 181 sis au Bourg

Date de transmission de l'acte :

30/04/2018

Date de réception de l'accusé de

30/04/2018

réception :

Numéro de l'acte :

CM20182SDAU14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

971-219711132-20180426-CM20182SDAU14-DE

Date de décision :

26/04/2018

Acte transmis par :

Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

3. Domaine et patrimoine

3.1. Acquisitions

3.1.2. Acquisitions de 0à 75 00¿